

L'éducation inclusive entre orientation internationale et contextes nationaux

Éric PLAISANCE

Université Paris Descartes

Centre de recherche sur les liens sociaux ¹

L'éducation inclusive est désormais un slogan éducatif international, largement diffusé et soutenu par des organisations telles que l'UNESCO, l'OCDE, ou encore, en Europe, par l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers. La notion d'éducation inclusive et celle d'inclusion, par exemple appliquée aux questions sociales, sont clairement issues de l'influence anglophone et on peut aussi y rattacher celle de besoin éducatif particulier, qui a été présentée en Grande Bretagne dans le rapport Warnock en 1978. De telles extensions internationales ne paraissent pas avoir eu de liens historiques directs avec les classifications et définitions internationales du handicap (ou du fonctionnement). Mais elles ont pris fortement sens en fonction de la revendication des droits des personnes handicapées et particulièrement ici en fonction de la revendication des droits fondamentaux à la scolarisation de tous.

Ainsi, les pays qui adoptent ou tendent à adopter ces expressions cherchent à faire évoluer leurs institutions et leurs pratiques vis à vis d'enfants présentant des difficultés diverses, parmi lesquels des enfants reconnus comme handicapés selon des procédures elles-mêmes variables, plus ou moins marquées par la tradition du diagnostic psychologique et médical. De fait, les pays se situent sur un curseur qui va de la tradition séparatiste à l'innovation inclusive, en passant par diverses mesures plus ou moins intégratives. En ce sens, le vocable de l'inclusion ne doit pas faire illusion, car il prend des allures bien différentes selon les histoires institutionnelles des pays. A titre d'exemple, l'Italie n'innove pas vraiment en passant du terme d'intégration à celui d'inclusion, puisque les mesures radicales d'intégration sont mises en vigueur depuis 1977, alors qu'en France le recours à l'inclusion peut signifier la volonté d'avancer au-delà de l'intégration vers la généralisation de l'accueil en milieu scolaire ordinaire, voire en classe ordinaire. Les contextes nationaux doivent donc être examinés avec précision pour éviter les assimilations hâtives à un modèle unique. Dans le même type d'analyse contextualisée, on se doit aussi d'être attentif aux paradoxes de l'inclusion, par exemple à ses risques de retournement en « exclusion de l'intérieur ».

¹ Adresse postale : Université Paris Descartes, Centre de recherche sur les liens sociaux, 45 rue des Saints Pères, 75270 Paris Cedex 06. Adresse Mail : eric.plaisance@paris5.sorbonne.fr